

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35
Nb. de représentés : 8
Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10,
le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en
séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation
légale, sous la présidence de Monsieur David
LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2034 :

Approbation de la programmation 2025 du
Contrat de Ville

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU
Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR
Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI
DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot,
ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul,
NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie
Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David,
PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET
Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe
Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE
Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE
Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty,
ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, GOBALOU
ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER
Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION),
AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line),
TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE),
VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par
Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN
Philippe (par M. Olivier NARIA), DAFFON Amédée Albert
(par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M.
DIJOUX Stéphano).

ABSENTS :

MM. ROUVRAIS Simone, PAPY Anne Marie, RIVIERE
Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand,
SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte,
BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le
conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du
Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



Le Maire

David LORION

Adressé au Procureur de la République
974 155 00 00 - 09 97 41 20 34-DE
Date de transmission : 01/09/2025
Date de réception : 01/09/2025

Affaire n°41/2034 : Approbation de la programmation 2025 du Contrat de Ville.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre s'est engagée dans l'élaboration du Contrat de ville 2015-2022, conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Dans le cadre de cette démarche, un accord cadre a été signé le 29 juin 2015 le Contrat De Ville a été validé le 16 décembre 2015. Cet accord a été complété par un protocole d'engagements renforcés et réciproques, lequel a permis de prolonger le Contrat de Ville.

Un comité de pilotage sur la programmation 2025 du Contrat De Ville s'est déroulé le 21 Mai 2025 et a retenu le principe d'une participation au financement de diverses actions menées au sein des quartiers prioritaires de la ville.

Ces actions s'articulent autour des 4 piliers suivants :

- Cohésion sociale
- Développement économique emploi
- Cadre de vie renouvellement urbain
- Valeur de la république citoyenneté

Le plan de financement et le programme d'actions détaillés sont annexés à la présente délibération.

PARTENAIRES	PARTICIPATION EN €	POURCENTAGE
État (Crédits contractualisés)	200 000.00	21.84 %
Commune (Crédits contractualisés)	200 000.00	21.84 %
Autres (État- crédits fléchés, Conseil départementale, CAF, Civis, Conseil Régional, TFPB, Commune)	515 947.00	56.33 %
TOTAL	915 947.00	100 %

Par ailleurs le dispositif contrat de ville présentant la particularité de regrouper l'ensemble des Programmes et contrats existants :

- Les ERE (Equipes de Réussite Éducative)
- Les Adultes relais-médiateurs de ville
- Les opérations Ville Vie Vacances (OVVV), Ecole Ouverte,
- Le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP)
- les Contrat Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS), le Fonds interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD)
- C'est mon patrimoine
- L'abattement du la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB)
- Les espaces de vie sociale.....
- La Convention Territoriale Globale (CTG)
- Le Contrat Local de Santé (CLS)

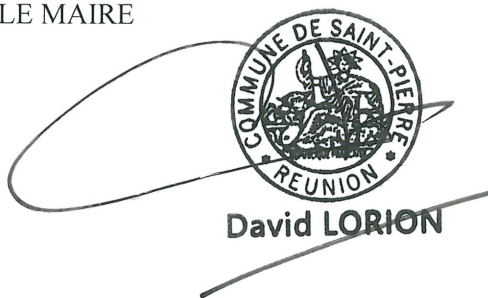
Des financements complémentaires à la programmation 2025 seront mobilisés via les différents appels à projets sur les quartiers prioritaires de Ravine Blanche, Basse Terre/ Joli fonds, Ravine des Cabris, Bois d'Olives, Condé concession, Terre Sainte.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- DE VALIDER le programme d'actions 2025 annexé,
- D'APPROUVER le plan de financement annexé,
- DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués d'ans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION